



09.01 Règlement des compétitions

01.12.2024 / CC

1. Admission aux compétitions

Chaque lutteur licencié et domicilié en Suisse a le droit de participer aux tournois et autres compétitions qui ne nécessitent pas de règlement particulier.

Aux championnats suisses (CS) de toutes les catégories d'âge (jeunesse A, cadets, juniors, actifs), seuls les étrangers enregistrés comme lutteurs CH sont admis. Un lutteur CH est une personne qui réside sans interruption pendant **2** ans en Suisse.

2. Organisation

Championnats individuels

Les championnats suisses (CS) sont organisés par **Swiss Wrestling Fédération**. A tour de rôle, elle confie l'organisation des CS à l'un des clubs **associés à Swiss Wrestling Fédération**, dans l'ordre FSRLA, ZRV, ORV.

Le club concerné doit respecter le cahier des charges 16.15 et 16.16.

Le club concerné doit présenter par écrit au comité central le plan de la salle avec les mesures au plus tard 10 mois avant le début du championnat.

Swisscup

Le premier classé de l'année précédente a la priorité pour l'organisation de l'année suivante. Si le premier classé renonce, l'organisation est ouverte à tous les clubs.

Swiss Wrestling League, 1^{ère} Ligue

La Swiss Wrestling League et la 1^{ère} Ligue sont organisées conformément au règlement de la ligue.

Le club concerné doit être en mesure de mettre à disposition l'infrastructure nécessaire et de remplir les conditions et obligations de **Swiss Wrestling Fédération** conformément au cahier des charges « organisation des compétitions ».

La fédération régionale annoncera les organisateurs des CS à Swiss Wrestling Fédération, au plus tard 12 mois avant la date fixée.

Le comité central a le droit de refuser la candidature d'un club qui n'a pas fait face à ses obligations envers Swiss Wrestling (statuts, règlements, finances). Dans ce cas, la région doit annoncer un nouvel organisateur.

3. Déroulement des compétitions

Les compétitions doivent être organisées conformément aux règles internationales de lutte UWW et au règlement de compétition prescrit par la Swiss Wrestling Federation. Les conditions fixées dans le cahier des charges des organisateurs sont à respecter.

Les compétitions ne sont ouvertes qu'aux catégories de poids et d'âges mentionnées dans le règlement des catégories de compétition.

A chaque compétition individuelle, un classement (liste de classement) de tous les participants pesés est établie. Pour les compétitions par équipes, un classement de toutes les équipes participantes doit être établi. Le club organisateur, la direction technique, le chef-arbitre et tous les arbitres doivent également figurer sur ce classement. Pour toutes les compétitions qu'il organise et qui ne sont pas soumises à un autre règlement, chaque club ou fédération régionale est tenu d'envoyer un exemplaire de l'invitation au secrétariat général de la **Swiss Wrestling Federation** au plus tard 30 jours avant la date de la manifestation en question

La participation aux compétitions et championnats de la UWW n'est ouverte qu'aux membres du cadre national. Exceptionnellement, la section technique et le comité central peuvent autoriser d'autres membres à participer aux compétitions de la UWW. Ces derniers recevront à cet effet une convocation officielle.

4. Classements et distinctions

Le classement des compétitions individuelles se fait selon le règlement de la UWW.

Le classement des compétitions par équipes est mentionné dans le règlement de la ligue nationale.

Le classement par équipes aux championnats individuels s'établit de manière suivante:

1 ^{ère} place = 6 points	4 ^{ème} place = 3 points
2 ^{ème} place = 5 points	5 ^{ème} place = 2 points
3 ^{ème} place = 4 points	6 ^{ème} place = 1 point

Chaque lutteur, classé du 1^{er} au 6^{ème} rang est pris en compte de chaque équipe.

Aux championnats suisses, les distinctions suivantes sont prescrites :

1^{ère} – 3^{ème} places : médailles avec ruban rouge/blanc
4^{ème} – 6^{ème} places : diplômes

La commande et le paiement des distinctions incombent au club organisateur.

5. Dispositions générales

Les accompagnateurs dans le coin du tapis sont priés de porter la tenue de sport complète sans chaussures de ville.

Tous les moniteurs doivent être en possession d'une licence valable

Pour les compétitions, des maillots conformes aux règles ou des maillots de couleur clairement reconnaissable (rouge ou bleu) doivent être portés.

Chaque membre de Swiss Wrestling Fédération est personnellement responsable de son assurance. **Swiss Wrestling Fédération** décline toute responsabilité.

En cas de difficultés d'interprétation de ce règlement, le texte original allemand, qui a été reconnu par le comité central, fait foi.